

Résolution 19, pour faire droit à Sheila Rose Faulkner Bach.

Résolution 20, pour faire droit à William Bruce Watson.

Résolution 21, pour faire droit à Beatrice Robin Moses, autrement connue sous le nom de Beatrice Rabin Mosse.

Résolution 22, pour faire droit à Gleason Irvin Lake.

Résolution 23, pour faire droit à Sandra Cheyne Lee Slobodyan.

Résolution 24, pour faire droit à Robert James Murray, autrement connu sous le nom de Robert James Kelly.

Résolution 25, pour faire droit à Sheila Frances Barclay Alexander.

Résolution 26, pour faire droit à Vivian Brian Powers Smith.

Résolution 27, pour faire droit à Cecile Reinhartz Shapiro.

Résolution 28, pour faire droit à Maurice Vallée.

Résolution 29, pour faire droit à Leonia Maria Van Look Deppisch.

Résolution 30, pour faire droit à Mary Maloney Schafer.

Résolution 31, pour faire droit à Margaret Elizabeth Joyce Gibbons Simpson.

Résolution 32, pour faire droit à Marthe Lauzon Rusiecki.

Résolution 33, pour faire droit à André Chauvette.

Résolution 34, pour faire droit à Shirley Borrin Cohen.

Résolution 35, pour faire droit à Sally Nelson Nevitt.

Résolution 36, pour faire droit à Patrice St-Louis.

Résolution 37, pour faire droit à Jean McKenzie McBain.

Résolution 38, pour faire droit à Rhoda Ross Phinn Lewis.

Résolution 39, pour faire droit à Arden Earl Sears.

Résolution 40, pour faire droit à Gwendoline Gertrude Sims Gauld.

Résolution 41, pour faire droit à Libby Leona Eligberg Hershovich.

Résolution 42, pour faire droit à Maureen Dorcas McCord Exley.

Résolution 43, pour faire droit à Dorothy Sherrit Davison.

Résolution 44, pour faire droit à Monica Shackleton Lindsay.

Résolution 45, pour faire droit à Carol Clarke Moretti.

Résolution 46, pour faire droit à Joan Helene Hannaford Schell.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand ces résolutions seront-elles mises à l'étude?

L'honorable M. Roebuck: Honorables sénateurs, je propose que ces résolutions soient étudiées jeudi prochain.

(La motion est adoptée.)

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

«THE ALGOMA CENTRAL AND HUDSON BAY RAILWAY COMPANY»—ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du rapport du comité permanent des transports et communications sur le bill S-4, concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, présenté le jeudi 13 mai.

L'honorable A. K. Hugessen propose l'adoption du rapport.

—Honorables sénateurs, je crois devoir donner de brèves explications au Sénat au sujet des deux amendements que nous avons apportés au bill S-4, loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, lors de l'étude du bill par le comité permanent des transports et communications.

Le premier amendement n'est pas très important; il a trait à l'article 5 du bill, relatif au pouvoir de la compagnie d'émettre des obligations et autres valeurs et d'hypothéquer ou de grever la totalité ou une partie des biens de l'entreprise pour garantir n'importe laquelle de ces obligations. Après les mots «des biens meubles ou immeubles, de l'entreprise et des droits», nous avons inséré les mots «actuels ou futurs». C'était afin que la compagnie puisse, le cas échéant, hypothéquer les propriétés futures à titre de garantie partielle vis-à-vis de ces obligations.

C'est un article tout à fait usuel des règlements administratifs, permettant aux compagnies d'émettre des obligations, et les parraîns du bill ont été très heureux de son introduction. Le comité a jugé à propos de faire apporter cet amendement au projet de loi à l'étude parce que nous en aurons un autre à examiner, le bill S-5 concernant la *Great Northern Railway Company* et la *Great Northern Pacific & Burlington Lines Inc.*, et la disposition de ce projet de loi qui demande des pouvoirs d'emprunt comporte les mots «présents et futurs». Le comité a pensé qu'il faudrait adopter le même texte pour les deux bills.